Image not found or type unknown

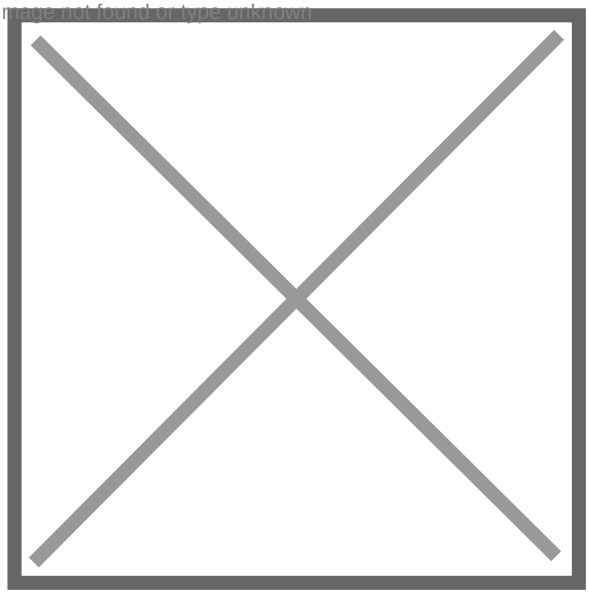

Récupération de dossier changement d'auto école

Par **Nanaalex**, le **11/10/2014** à **12:34**

Bonjours, je suis inscrit dans une auto école depuis l'âge de mes 18 ans. j'en ai aujourd'hui 22. j'ai rater le code deux fois mais mes parents avaient payé l'intégralité du permis soit un peu plus de mille euros.

Suite à ces échecs, je n'y suis plus retourner, entre temps l'auto école a changé de propriétaire et j'ai moi même déménagé en région parisienne.

Aujourd'hui après m'être rendu à l'auto école pour demander à récupérer mon dossier pour me réinscrire en région parisienne. on m'a clairement fait comprendre que je ne récupérerai pas mon argent du fait du changement de propriétaire .

J'aimerais savoir si cela est légal et quels sont mes recours et mes droits ?

Merci d'avance de votre réponse n'hésitez pas si vous voulez plus de précisions.

Cordialement.

Par **moisse**, le **12/10/2014** à **19:49**

Bonjour,
C'est d'autant plus légal que votre affaire est prescrite depuis belle lurette, en fait je suppose que l'interruption dont vous faite état est égale ou supérieure à 2 ans.

En outre effectivement le changement de propriétaire intervenu n'oblige pas le preneur à répondre des dettes de son prédécesseur.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés